

Prévention des risques liés à l'amiante SS4 - Recyclage

À l'issue de la formation, une évaluation des compétences valide les capacités des participants qui obtiennent ainsi l'attestation de compétence, nécessaire pour intervenir sur des opérations susceptibles de libérer des fibres d'amiante, tel que définie par l'article R4412-139 du code du travail.

Présentiel - Synchron

Objectifs

Cette formation répond à l'obligation réglementaire définie par l'arrêté du 23/02/2012 et le décret du 4 mai 2012 pour intervenir sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

Public Visé

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, et préalablement formé.

Pré Requis

Parler et écrire le français Avoir satisfait à la visite médicale d'aptitude du port du masque de protection respiratoire.
Avoir suivi une formation préalable de moins de 3 ans. Présenter l'attestation de formation préalable.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Maintenir son attestation de compétence à la prévention du risque Amiante SS4.
Mise à jour des évolutions techniques et de la réglementation.
Appliquer les modes opératoires selon les instructions de l'encadrant.
Évaluer les risques.

Blocs de Compétences

Rappel des propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé.
Reconnaître les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.
Les rapports de repérages existants dans les immeubles bâtis.
L'évaluation des risques et les modes opératoires associés.
Les techniques d'habillage et de décontamination des outils et EPI.
Les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.
Les situations d'urgence, la fiche d'exposition des salariés à l'amiante.

Méthodes mobilisées

Résumé des améliorations apportées depuis la formation initiale.
Présentation PowerPoint. Un support dématérialisé de formation sera remis au stagiaire.
Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théorique et d'activités de compréhension et d'acquisition.

Qualification Intervenant·e·s

Préventeur amiante, expert en polluant des bâtiments.

Méthodes et modalités d'évaluation

Test pratique sous forme de QCM : L'évaluation porte sur les aspects théoriques et pratiques.
Analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire.
Cette évaluation se déroule selon les modalités définies en annexe 4 de l'arrêté du 23 février 2012.

Durée

7.00 Heures **1** Jour

Effectif

De 1 à 10 Personnes

Tarifs

Nous consulter



Contactez-nous !

INTERFORMAT

Tél. : 0243560505

Mail : contact@interformat.fr